



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.12.15.111

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

07.12.15.112

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu le procès-verbal de la dernière séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document;

Après avoir corrigé la date de l'avis de motion du règlement 208-2015 pour le 7 décembre, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que corrigé.

**ADOPTÉE**

07.12.15.113

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 8 981,12 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**DONS**

2 demandes ont été présentées :

Fondation du CHU Ste-Justine – 2<sup>e</sup> demande de l'année, nous remettons à la réunion de février 2016.

Opération Nez Rouge – le Conseil ne désire pas contribuer à cet organisme.

**CORRESPONDANCE**

- a. Mémo de Marc-André Doyle expliquant les frais pour les pompiers.
- b. Lettre de nos assurances pour offrir un service de thermographie. Le technicien visitera notre tableau électrique.
- c. Carte de Noël de Raymond Gagné – sécurité civile
- d. Invitation au forum régional sur l'eau en Chaudière-Appalaches
- e. Mémo de Marc-André Doyle pour informer qu'en prévision de la signature de la couverture de risque :
- f. Information de Ville de St-Joseph que le tarif des vidanges de fosses pour 2016 sera de 191,21 \$ taxes incluses. Ce montant est récupéré auprès des citoyens.
- g. Appel de projets pour le Fonds culturel
- h. Invitation de la polyvalente Bélanger à St-Martin pour son activité « le parlement de la polyvalente Bélanger.
- i. Résumé de la rencontre de concertation intermunicipale



N° de résolution  
ou annotation

07.12.15.114

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU MAIRE 2015.**

**ATTENDU** la lecture du discours de madame la mairesse Céline Bilodeau à la présente session et les termes de l'article 957 du Code Municipal du Québec; Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le discours du maire soit accepté tel que lu. Il sera publié dans l'édition de janvier du journal Notre Milieu et posté à chaque domicile de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

07.12.15.115

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME CÉLINE BILODEAU, MAIRESSE ET MADAME ANDRÉE CAOUILLE, DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTENTE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU.**

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse madame Céline Bilodeau et la directrice générale, madame Andrée Caouette à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Hilaire de Dorset tout document nécessaire à la mise en place de l'entente relative à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

**ADOPTÉE**

07.12.15.116

**RÉSOLUTION POUR NOMMER UN RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DES RESPONSABILITÉS LIÉES À LA GESTION DES COURS D'EAU ET LE RÈGLEMENT (2015-87) RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA BEUCE-SARTIGAN.**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 108 de la loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la MRC Beuce-Sartigan a adopté une politique de Gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

**ATTENDU QUE** la MRC Beuce-Sartigan a adopté le règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015;

**ATTENDU** l'entente conclue entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer une personne désignée localement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset nomme Roger Breton, responsable des travaux publics pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau, en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beuce-Sartigan.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

07.12.15.117

**RÉSOLUTION POUR NOMMER UNE OU UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN AU COURS DE L'ANNÉE 2016.**

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des Maires de la M.R.C. Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** que l'article 210.24 de la loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de St-Hilaire de Dorset, nomme Ghislain Jacques conformément à l'article 210.24 de la loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut au maire. À ce titre, pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir, ou la vacance de son poste au cours de l'année 2016, il siègera au conseil des maires de la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

**ADOPTÉE**

07.12.15.118

**RÉSOLUTION POUR NOMMER 1 ÉLU AU COMITÉ DES POMPIERS POUR 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'entente intermunicipale relative au service d'incendie, les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et de Saint-Hilaire-de-Dorset doivent déléguer 2 représentants pour siéger au comité;

**CONSIDÉRANT QUE** le siège d'un des représentants arrive à échéance,

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents **DE** prolonger le mandat de Germain Létourneau pour les deux (2) prochaines années pour représenter la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset **ET QUE** copie de cette résolution soit transmise au Conseil municipal de La Guadeloupe, gestionnaire de l'entente.

**ADOPTÉE**

07.12.15.119

**RÉSOLUTION POUR NOMMER 2 ÉLUS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE POUR 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Hilaire de Dorset désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur la sécurité civile, ce sont les municipalités qui sont les autorités responsables de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** par sécurité civile on entend l'organisation d'opération de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et de Saint-Hilaire-de-Dorset ont élaboré un plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité intermunicipal de la sécurité civile doit être formé pour soutenir la démarche;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les membres du comité devant représenter la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset comme suit : Lise Garant, conseillère siège no 2 et Pierre Levasseur, conseiller siège no 3;

**ET QUE** copie de cette résolution soit transmise à Madame Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la Sécurité civile.

**ADOPTÉE**

07.12.15.120

**RÉSOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DES ÉLUS À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE 2015 (IPC).**

Tel que stipulé à l'article 4 du règlement 180-2008, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le salaire des élus soit indexé de 1 % selon l'IPC de la région de Québec pour le mois d'octobre 2015.

**ADOPTÉE**

07.12.15.121

**RÉSOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE 2015 (IPC).**

Tel que stipulé à l'article 5 du contrat d'embauche de la directrice générale, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que le salaire de la D.G. soit indexé de 1 % selon l'IPC de la région de Québec pour le mois d'octobre 2015.

Le Conseiller Pierre Levasseur s'est abstenu de voter.

**ADOPTÉE**

07.12.15.122

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016.**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal, pour l'année 2016, qui se tiendront le lundi (sauf exceptions présentées). Les réunions se tiendront à la salle du Conseil de l'édifice municipal au 847, rue Principale et débiteront à 20h.

- |                           |               |
|---------------------------|---------------|
| • 11 janvier              | • 4 juillet   |
| • 1 <sup>er</sup> février | • 8 août      |
| • 7 mars                  | • 6 septembre |
| • 4 avril                 | • 3 octobre   |
| • 2 mai                   | • 7 novembre  |
| • 6 juin                  | • 5 décembre  |

Évidemment, le Conseil pourra changer la date d'une réunion régulière ci-dessus, s'il en voit la nécessité, en affichant un avis public au bureau de la municipalité, sur son site Internet lorsqu'il sera en ligne OU dans le journal Notre Milieu qui mentionnera le changement (si le délai le permet).

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

07.12.15.123

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TAXES 2016 (209-2016).**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2015 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer le règlement 208-2015;

À ces causes, il est proposé par Lise Garant, et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil municipal adopte le règlement 209-2016 remplaçant le règlement 208-2015 fixant le taux de taxe, le taux d'intérêt sur les arrérages ainsi que les conditions de perception pour l'année 2016 et que copie de ce règlement soit postée aux citoyens avec le rapport du maire et les prévisions budgétaires.

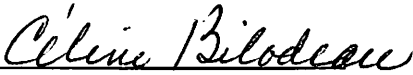
**ADOPTÉE**

07.12.15.124

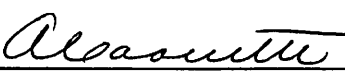
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h10.


**ADOPTÉE**



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SESSION EXTRAORDINAIRE SUR LE BUDGET, LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015, 22h15  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :  
Ghislain Jacques, siège no 1  
Lise Garant, siège no 2  
Pierre Levasseur, siège no 3  
Michel Breton, siège no 4  
Germain Létourneau, siège no 5  
Berthold Létourneau, siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

07.12.15.123

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les délibérations du conseil et la période de questions devant porter exclusivement sur le budget, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

07.12.15.124

**ADOPTION DU BUDGET 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu le document « budget préliminaire 2016 » et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document;

**CONSIDÉRANT QUE** les explications données par la D.G. sont satisfaisantes et rencontrent les orientations du Conseil pour l'année 2016;

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que le budget 2016 soit adopté, au montant de 427 114,60 \$. Le document « prévisions budgétaires 2016 » reflétant les dépenses et les revenus prévus sera transmis aux citoyens via les services de Postes Canada.

**ADOPTÉE**

07.12.15.125

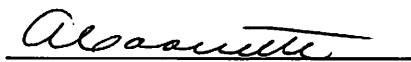
**FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que la réunion soit levée. Il est 22h30.


**ADOPTÉE**



Céline Bilodeau, mairesse



Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent Procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.